

Commission du droit de l'Ontario

Projet sur les recours collectifs

Document d'information/Foire aux questions

Septembre 2017

1. Qu'est-ce que le projet sur les recours collectifs de la Commission du droit de l'Ontario (CDO)?

Le projet sur les recours collectifs de la CDO est le premier examen indépendant, exhaustif et axé sur des données probantes qui est effectué en Ontario depuis la promulgation de la *Loi sur les recours collectifs* en 1993.

Le projet de la CDO vise deux grands objectifs :

- procéder à un examen des recours collectifs entrepris en Ontario;
- fournir une analyse indépendante et pratique des recours collectifs du point de vue de leurs trois objectifs : l'accès à la justice, l'économie des ressources judiciaires et la dissuasion.

L'équipe du projet produira un rapport indépendant, équilibré et rigoureux sur les enjeux liés aux recours collectifs. Ce rapport pourrait recommander des réformes du droit, s'il y a lieu.

Le cadre de référence du projet est joint au présent document.

2. En quoi les recours collectifs sont-ils importants?

La *Loi sur les recours collectifs* de l'Ontario a près de 25 ans. Depuis son adoption, le nombre, la complexité et les répercussions des recours collectifs ont considérablement augmenté en Ontario et dans l'ensemble du Canada. Les recours collectifs ont un impact significatif sur le plan financier et des politiques, et ce, tant pour les demandeurs que les défendeurs. Ils ont également des conséquences systémiques en ce qui a trait à l'accès à la justice, aux procédures et à l'efficacité judiciaires, ainsi qu'à la responsabilité du gouvernement et des entreprises.

Voici un éventail des questions ayant fait l'objet de recours collectifs notables intentés en Ontario depuis l'adoption de la *Loi sur les recours collectifs* :

- la responsabilité associée aux produits, y compris les implants médicaux et les rappels de denrées alimentaires;
- les atteintes à la vie privée qui concernent des cartes de crédit et la sécurité des données;
- des préoccupations liées à la protection des consommateurs comme les prêts sur salaire et les taux d'intérêt usuraires;
- des incidents environnementaux comme la contamination de l'eau à Walkerton, la contamination des sols et les explosions;
- des dommages personnels généralisés impliquant du sang, des produits sanguins et les infections au *C. difficile*;
- les agressions dans des établissements comme les pensionnats et les centres de soins de santé;
- les différends associés au travail et à l'emploi et concernant les pensions, la discrimination sexospécifique, la classification erronée et les heures supplémentaires impayées;
- les différends liés à des titres;
- les détenus fédéraux et provinciaux gardés en isolement.

3. À combien se chiffrent les recours collectifs en Ontario?

Selon une estimation préliminaire de la CDO, environ 900 recours collectifs auraient été intentés en Ontario au cours des 20 dernières années. Le projet de la CDO fournira des données statistiques précises sur la question.

4. En quoi le projet de la CDO sur les recours collectifs est-il important?

Ce projet est important pour plusieurs raisons :

- **Il aborde des questions politiques et judiciaires non réglées, systémiques et controversées.** Les recours collectifs ont un impact significatif sur le plan financier et des politiques, et ce, tant pour les demandeurs que les défendeurs. Ils ont également des conséquences systémiques en ce qui a trait à l'accès à la justice, aux procédures et à l'efficacité judiciaires, ainsi qu'à la responsabilité du gouvernement et des entreprises.
- **Il arrive à point.** Le projet de la CDO procédera à l'évaluation la plus complète de la *Loi sur les recours collectifs* de l'Ontario en plus de 25 ans. Le dernier examen exhaustif des recours collectifs en Ontario était un rapport déposé en 1990 par le Comité consultatif sur la réforme des recours collectifs du gouvernement de l'Ontario.
- **Il est indépendant.** Les recours collectifs sont controversés et souvent influencés par les intérêts et les perspectives des parties prenantes. Ce projet est unique en son genre parce que la CDO agit indépendamment et n'a pas à tenir compte de ces considérations; elle s'est engagée à analyser la question des recours collectifs dans le but de servir l'intérêt public.

- **Il est fondé sur des données probantes.** Il existe peu de consultations et de recherches empiriques comparables sur les recours collectifs. La CDO s’efforcera de fournir une base empirique plus solide pour faciliter l’analyse de ces questions.

5. Qu’est-ce que la Commission du droit de l’Ontario

La CDO est un organisme de recherche indépendant situé à la Faculté de droit Osgoode Hall de Toronto. Il s’agit du principal organisme de réforme du droit en Ontario.

La CDO a pour mandat de proposer des recommandations indépendantes qui fournissent des solutions raisonnées et pratiques à des questions de politique juridique contemporaines. Elle s’est engagée à évaluer les lois de manière impartiale, transparente et globale.

La CDO remplit son mandat en s’appuyant sur la recherche juridique et multidisciplinaire, les techniques contemporaines de mise en œuvre des politiques, la recherche fondée sur des données probantes et un niveau élevé de participation du public. L’analyse de la CDO est validée dans le cadre d’un processus d’examen transparent, indépendant et exhaustif auquel participe un vaste échantillon d’organismes et de particuliers.

Les rapports de la CDO ont donné lieu à des modifications importantes aux lois et aux politiques, en plus de favoriser l’accès à la justice et de contribuer de façon significative aux débats publics sur des questions de fond en matière de réforme du droit.

Le travail de la CDO est orienté par un conseil d’administration regroupant des chefs de file des différents domaines du droit en Ontario. Le conseil d’administration occupe une position sans pareille pour influencer l’évolution de la réforme du droit en Ontario.

6. L’équipe du projet consultera-t-elle des avocats et des organismes juridiques?

Oui. Dans le cadre du projet sur les recours collectifs, on mènera des consultations auprès de membres de la profession juridique, d’organismes juridiques, de représentants gouvernementaux, d’organismes des secteurs public et privé, d’universitaires et d’autres parties s’intéressant à la question. L’équipe du projet distribuera un document de consultation et organisera des rencontres et consultations spéciales en personne avec des particuliers, des organismes et des parties prenantes clés. Elle diffusera également des documents importants en anglais et en français et créera une page Web aux fins de la sensibilisation, de l’information et de la consultation du public.

7. Qui sont les collaborateurs du projet?

Le projet a l'appui d'un groupe distingué de professeurs, de chefs de file du système judiciaire et de membres de la profession juridique qui œuvrent dans le domaine des recours collectifs.

Chercheuses principales du projet :

- la professeure Jasminka Kalajdzic, Faculté de droit, Université de Windsor
- la professeure Catherine Piché, Faculté de droit, Université de Montréal

Membres du Groupe de référence :

- l'honorable Stephen T. Goudge, président et Liaison du Conseil des gouverneurs
- Tim Buckley, associé, Borden Ladner Gervais LLP
- Michael A. Eizenga, associé, Bennett Jones LLP
- professeur Trevor C. W. Farrow, Faculté de droit Osgoode Hall
- Celeste Poltak, associée, Koskie Minsky LLP
- Linda Rothstein, associée, Paliare Roland Rosenberg Rothstein

8. Combien de temps durera le projet? Quel est l'échéancier?

La CDO prévoit publier son rapport à la fin de 2018. Les consultations doivent commencer à la fin de 2017.

9. Qui sont les bénéficiaires du projet?

Les bénéficiaires potentiels du projet sont les suivants :

- les fonctionnaires du gouvernement qui œuvrent dans le domaine des recours collectifs aux paliers provincial, national et municipal;
- les professionnels au sein du système judiciaire, y compris les avocats qui s'occupent des requêtes en recours collectifs, les tribunaux judiciaires et les organismes juridiques;
- les demandeurs actuels et potentiels d'un recours collectif (membres du groupe);
- les défendeurs actuels et potentiels d'un recours collectif (y compris les entreprises et administrations gouvernementales);
- les groupes communautaires ou organismes juridiques dont les activités touchent l'accès à la justice, la réforme de la justice civile, la protection des consommateurs, la santé, la protection de l'environnement, les questions autochtones et des domaines connexes qui font souvent l'objet de recours collectifs;
- les universitaires et experts œuvrant dans un secteur lié aux recours collectifs;
- les facultés de droit;
- le grand public.

10. Comment le projet est-il financé?

Le financement de ce projet est fourni par la CDO. Le projet est également appuyé par la Faculté de droit de l'Université de Windsor et la Faculté de droit de l'Université de Montréal. L'équipe du projet collaborera avec d'autres bailleurs de fonds si elle le juge approprié.

11. Où peut-on obtenir davantage d'information?

On trouvera des renseignements sur ce projet et la CDO sur le site Web www.lco-cdo.org. Les particuliers et les organismes peuvent également s'inscrire en ligne sur la liste d'envoi des mises à jour du projet.